

Lettre d'information DOC-MOEL

N°47 – mai 2021

À la Une

Publications et pilons



■ Nouvelles publications

- Parcours « Les métiers du cinéma ».

■ Site Nouvelles chances

Le site Nouvelles chances <https://www.nouvelles-chances.fr/> a changé d'URL : <https://www.nouvelles-chances.gouv.fr> ; différents éléments graphiques ainsi que la navigation ont été revus.

■ Site Onisep.fr : évolution à venir

- **Rénovation de la rubrique « Près de chez vous »** prévue en mai : elle contiendra notamment une présentation de la direction territoriale et éventuellement des informations régionales (contenus libres). La rubrique « Téléchargez nos guides » disparaîtra.
- **Nouvelle « Plateforme Sports »** (qui remplacera la page « Sport : Staps ou pas ») prévue fin mai : elle traitera des formations et métiers du sport, avec des témoignages, un quiz, etc.
- **Nouveau moteur(s) de recherche Onisep.fr** prévu(s) en juin.

Diplômes professionnels



- Le **bac pro Métiers du Froid et des Énergies Renouvelables** remplacera le baccalauréat professionnel Technicien du froid et du conditionnement de l'air à la rentrée 2021 (en attente du texte officiel).
- Les **commissions professionnelles consultatives (CPC)** interviennent dans le processus d'élaboration des diplômes professionnels. En application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les conditions de consultation des CPC ont évolué. Les onze nouvelles CPC sont communes à l'ensemble des ministères certificateurs et couvrent l'ensemble des champs professionnels. Elles sont composées d'une large majorité d'employeurs et salariés (10 membres) et de représentants des ministères (6 membres). Un ministère certificateur doit se conformer à leur avis pour créer une certification ou l'enregistrer au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) : sans avis favorable de la CPC, impossible de créer un diplôme ni de l'enregistrer. La loi du 5 septembre 2018 prévoit qu'un diplôme ne peut être enregistré que pour une durée maximale de 5 ans au RNCP. Obligation est donc faite de consulter les CPC tous les 5 ans pour chaque diplôme. (Source : *Compte rendu de la CPC industrie du 2 avril 2021 – département Ressources documentaires Onisep*).

■ Réforme du bac pro (session 2022)

L'année scolaire 2021-2022 est la dernière étape du déploiement de la transformation de la voie professionnelle pour la session 2022 du nouveau baccalauréat professionnel. Ce déploiement échelonné de la 2^e professionnelle en 2019 à la terminale en 2021 a permis une installation progressive des différentes mesures pédagogiques de la transformation et d'en ajuster la mise en œuvre. La classe de terminale du baccalauréat professionnel est

une année de choix décisive pour les élèves face à la double finalité de leur baccalauréat : poursuivre des études supérieures ou se préparer à une insertion professionnelle. Pour en savoir plus sur les aménagements de la classe de terminale professionnelle (co-intervention, atelier de philosophie et modules de poursuite d'études et de préparation à l'insertion professionnelle), consultez la [note de service du 1er mars 2021](#).

Plan d'action pour le bac technologique



Les ministères en charge de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de l'Agriculture lancent un plan d'action visant à valoriser la voie technologique, a expliqué Jean-Charles Ringard, co-pilote du comité de suivi de la réforme du lycée GT et coordinateur du travail sur la voie technologique, dans une interview à AEF info le 15 avril 2021. (*Extraits de la dépêche AEF n°650488*)

■ Le constat

À la rentrée 2020, les élèves de 1re technologique représentaient 20 % des lycéens contre 30 % en 2005. La baisse des effectifs est régulière depuis 2015. Elle affecte toutes les séries sauf STMG qui voit son effectif augmenter depuis 2016 et qui, en 2020, représente 54 % des élèves de la voie technologique. On constate donc une baisse d'attractivité et un déséquilibre entre les différentes séries. Se pose aussi la question des débouchés : à la rentrée 2019, 8 élèves de la voie technologique sur 10 ont poursuivi dans le supérieur. Parmi eux, 39 % sont allés en STS, 19 % en licence, 12 % en IUT et 2 % en CPGE. Si la voie principale est la STS, on peut noter que beaucoup vont en licence alors que seuls 9,5 % obtiennent une licence en 3 ans, contre 35 % pour les bacheliers généraux. Il y a donc plus d'élèves qui choisissent une licence qu'un IUT alors que la probabilité de réussite en IUT est 6 fois supérieure à celle en licence. Ainsi, sauf exception, la formation la plus favorable aux élèves de la voie technologique n'est pas la licence mais le DUT. En STS, les bacheliers technologiques sont à 78 % de réussite ; 51 % obtiennent un diplôme d'IUT en 2 ans, 63 % en 3 ans. Dès l'instant où les bacs pro en 3 ans ont été créés, il est logique que ces élèves demandent à poursuivre leurs études mais, pour les accompagner dans un parcours de réussite, il est légitime d'inciter ces élèves à aller en BTS.

A lire en complément : le rapport « [L'offre de formation dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers technologiques](#) » de l'IGÉSR n° 2020-124 daté de mars 2021.

■ Un plan d'action en cinq volets

- **L'information-orientation**, qui doit contribuer à créer plus de demande, rendre plus attractive et plus lisible la voie technologique, en mettant davantage en lumière, notamment, les spécificités de la voie : le projet technologique, la co-intervention, la pédagogie inductive et la mise en situation des élèves.
- **L'offre de formation** et les parcours de réussite : sous 3 ans, à compter de 2021, l'offre doit évoluer à partir de deux idées majeures : moins de 50 % des effectifs académiques de la voie technologique en STMG et élargissement de l'offre des séries STI2D, STL, ST2S voire STAV. Les autres séries (STHR, STD2A, S2TMD) relèvent des initiatives locales. Il s'agit aussi de développer les cordées de la réussite, consolider des places en CPGE et mettre en cohérence l'offre scolaire de la voie technologique avec l'offre en IUT.
- Une **politique incitative concernant la poursuite d'études supérieures** :
 - favoriser l'accès des bacheliers technologiques aux BUT par la mise en œuvre de l'arrêté de 2019 qui prévoit qu'au moins 50 % des effectifs de première année de l'ensemble des spécialités portées par les IUT devront être des bacheliers technologiques ;
 - les écoles d'ingénieurs, les CPGE et grandes écoles doivent avoir une politique d'objectif cible d'augmentation sensible de l'accueil de bacheliers technologiques. Il n'est pas prévu d'instaurer des quotas fixes mais un débat au niveau des territoires

devra avoir lieu ;

- la création d'un cadre de référence national pour la reconnaissance des diplômes et des parcours, afin notamment de faciliter les passerelles, les équivalences et les poursuites d'études.

- Le service aux élèves et aux étudiants afin de **faciliter la mobilité et les conditions de vie des jeunes, autour des transports et des internats** notamment.
- **L'aide à l'insertion par l'emploi**, qui doit être déterminée localement en partenariat avec les représentants des secteurs économiques.

■ **La mise en œuvre du plan** reposera sur :

- un **accord-cadre entre l'État et les régions**, notamment parce que celles-ci ont en charge les lycées et sont responsables du schéma régional des formations ;
- le **schéma régional des formations technologiques de l'enseignement scolaire et supérieur**, de la compétence des recteurs de région académique et **qui fera l'objet d'une convention d'objectifs** avec le président de chaque région.

Enseignement supérieur



■ **Premier bilan des « oui si »**

La [note d'information du Sies n° 3 d'avril 2021](#) intitulée « Parcours des étudiants suivant un aménagement loi ORE » dresse un premier bilan des dispositifs d'accompagnement pédagogiques mis en œuvre en licence en 2018 et 2019 sous forme de « compléments parallèles » ou de « parcours allongés ». La part des étudiants inscrits en première année de licence générale et suivant un aménagement spécifique a presque doublé entre 2018 et 2019 (25 600 en 2019, 11 000 de plus qu'en 2018). Les universités sont de plus en plus nombreuses à les mettre en place, passant de 46 à 62. Si 45 % des néo-bacheliers inscrits en première année de licence en 2018 sont passés en L2 en 2019, c'est le cas d'environ 30 % des nouveaux bacheliers inscrits avec un aménagement pédagogique. Parmi les étudiants bénéficiant d'un aménagement de durée de la licence, 25 % ont acquis le nombre d'ECTS attendus, dont 5 % sont passés en L2. Parmi ceux qui n'ont pas atteint l'objectif fixé pour cette première année, 62 % sont réinscrits en L1.

■ **Réformes prioritaires du MESRI**

Le ministère récapitule les différentes mesures : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid40303/les-reformes-prioritaires-du-ministere-de-l-enseignement-superieur-de-la-recherche-et-de-l-innovation.html>.

■ **« Etat de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation »**

Point de repère annuel et chiffré du système français d'enseignement supérieur et de recherche, l'[édition 2021](#) rassemble les contributions d'une quarantaine d'auteurs de tous horizons et présente, au moyen de graphiques, de tableaux illustratifs et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur le sujet.

- **« Enseignement supérieur : nouveaux parcours, nouveaux publics »**, Céreq Essentiels, n° 3, Février 2021 : les 13 contributions regroupées dans cet ouvrage mettent en évidence de nouveaux parcours dans l'enseignement supérieur et leurs liens avec les inégalités. Chacune est issue des travaux du groupe de travail sur l'enseignement supérieur (GTES) du Céreq. A lire par exemple : « Le DAEU, entre promesses et réalité », « L'essor des reprises d'études en début de vie active », « La reprise d'études : l'université face à la diversité de ses publics », « Des bacheliers professionnels en STAPS, du déclic à la conquête de l'université », « Les transformations des fonctions de la formation continue universitaire ».

■ Réforme de la haute fonction publique et transformation de l'ENA en ISP institut du service public

À l'occasion d'une [convention managériale de l'État](#), le chef de l'État a annoncé le 8 avril 2021 que l'ENA serait transformée **à compter de 2022** en « Institut du service public ». L'établissement sera basé dans les locaux de l'ENA et de l'INET (Institut national des études territoriales) à Strasbourg. La scolarité et, surtout, l'accompagnement des élèves évoluera avec une obligation d'expérience de terrain avant de pouvoir accéder à des postes de contrôle et de direction. L'ISP formera l'ensemble des élèves administrateurs de l'Etat (nouveau corps de la fonction publique unique qui succédera à celui des administrateurs civils) et intégrera un tronc commun à 14 écoles de service public, y compris les auditeurs de justice et les élèves ingénieurs recrutés à la sortie de l'Ecole polytechnique. La réforme de l'accès à la haute fonction publique et des carrières des hauts fonctionnaires devrait impacter divers corps d'inspection (par exemple l'inspection générale des Finances (IGF) de Bercy, l'inspection générale de l'Administration (IGA) du ministère de l'Intérieur et l'inspection générale des Affaires sociales (IGAS)...).

Voir les informations sur le plan Talents du service public dans la lettre d'information n°45 - mars 2021 ainsi que le modèle du même nom.

Covid-19 et mesures sanitaires



■ Bac général, technologique et professionnel : nouveaux aménagements pour la session 2021

- Les épreuves terminales de la session 2021 du baccalauréat général, technologique et professionnel connaissent de nouveaux ajustements, a annoncé Jean-Michel Blanquer le 5 mai 2021.

Ainsi, l'épreuve de philosophie comportera 4 sujets au choix au lieu de 3, et c'est la meilleure des deux notes qu'il aura obtenues, entre la note de l'épreuve terminale et la moyenne annuelle obtenue dans le cadre du contrôle continu en philosophie, qui sera prise en compte pour chaque candidat.

Plusieurs aménagements sont également mis en oeuvre pour l'épreuve du grand oral.

- Pour les épreuves anticipées de français, de nouveaux aménagements sont ajoutés à ceux déjà proposés en janvier.

Vous trouverez toutes les modalités du passage des examens en 2021 sur le site du ministère : <https://www.education.gouv.fr/baccalaureat-general-technologique-et-professionnel-modalites-de-passage-des-examens-en-2021-323144>.

- Les élèves de l'enseignement privé hors contrat et les candidats au CNED en classe réglementée seront finalement évalués en contrôle continu. Les évaluations communes ponctuelles sont maintenues pour les candidats qui ne suivent les cours d'aucun établissement et les candidats inscrits au CNED en classe non réglementée.

■ Session exceptionnelle de rattrapage du BTS – mesure Covid

Les ministères chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur ont publié dans un [communiqué de presse](#) les modalités d'organisation. Sont concernés les étudiants qui n'ont pas atteint la moyenne lors de la première session, notamment en cas d'absence à une ou plusieurs épreuves (ils devront en ce cas présenter un justificatif d'absence).

Cette session de rattrapage sera composée de deux épreuves orales :

- une interrogation permettant de réévaluer les compétences du candidat dans le domaine des disciplines générales (culture générale et expression, langue vivante étrangère, mathématiques, physique-chimie, sciences appliquées...) : le candidat devra choisir la discipline dans laquelle il souhaite être interrogé parmi les disciplines à plus fort coefficient de sa spécialité ;

- une interrogation permettant de réévaluer les compétences du candidat dans le domaine professionnel.

Le [Conseil d'État a rejeté les requêtes](#) demandant l'annulation de la décision du gouvernement de maintenir les épreuves terminales de BTS et la validation du diplôme sur la base du contrôle continu.

Plan de relance



Le [gouvernement](#) a lancé le 27 avril un [simulateur d'aide financière aux jeunes](#) sur le **site 1Jeune1Solution**. Ce simulateur intègre les aides relatives à l'emploi, au logement, au permis de conduire, à la santé, à la culture, aux repas du Crous, aux vacances, les bourses sur critères sociaux... Aujourd'hui, sont recensées les aides de l'État ou des services associés mises en place avant la crise, ainsi que les aides renforcées ou créées depuis. A l'avenir, toutes les aides locales portées par les entreprises et les collectivités pourraient l'être. L'outil s'adresse aux étudiants, aux alternants, aux jeunes travailleurs ou en recherche d'emploi, ainsi qu'aux jeunes éloignés de l'emploi et de la formation. Avant de démarrer le simulateur, il faut se munir de ses ressources et de celles des parents si l'on est encore à leur charge.

Les jeunes en 2021



- [Baromètre de confiance dans l'avenir chez les 15-20 ans](#) réalisé par l'Etudiant, l'institut de sondage BVA et le groupe Orange. Du 9 au 22 février 2021, 2 000 jeunes de 15 à 20 ans ont été interrogés sur des thématiques fortes : l'impact de la crise sanitaire, leurs choix d'orientation, leur vision de Parcoursup et leurs attentes concernant leur entrée dans le monde du travail.
- [Enquête 2021 sur les pratiques numériques des 11-18 ans](#), Génération numérique, réalisée en ligne du 10 septembre 2020 au 31 janvier 2021 auprès de 6 517 jeunes de 11 à 18 ans.
- [Chiffres clés d'Internet et des réseaux sociaux en France en 2021](#) : We Are Social et Hootsuite publient leur Digital Report 2021 avec les statistiques dédiées à la France. Sites, médias sociaux et applications mobiles populaires, temps passé sur Internet, ou encore activités en ligne préférées...



Modifications dans les modèles

Créations



- Nouveau modèle « **Test Ev@lang collègue (classe de 3e)** »
Dans le cadre du Plan langues vivantes destiné à permettre une meilleure maîtrise des langues étrangères par les élèves, un test de positionnement numérique en anglais "Ev@lang collègue" est créé en classe de 3e. Il permet d'évaluer les compétences des élèves : en compréhension de l'oral, en compréhension de l'écrit et en compétences linguistiques (grammaire et lexique).
Ce test 100% en ligne concerne tous les élèves en classe de 3e, scolarisés en collège ou en lycée professionnel, qui suivent un enseignement d'anglais en LV1 ou LV2.
La passation du test est organisée selon un calendrier de trois semaines de passation par académie. Pour l'année scolaire 2020-2021, les trois semaines devaient être situées dans la période du 06 avril 2021 au 28 mai 2021. En raison de la situation sanitaire, les épreuves du test Ev@lang sont reportées à l'année scolaire 2021-2022.

Modifications



- Modèle « **Bénévolat et volontariat (service civil / civique, réserve, volontaire européen, volontaire international, volontariat associatif)** » : ajout d'informations concernant le volontariat territorial en administration, lancé en avril 2021.
- Modèle « Volontariat international en entreprise (VIE) » renommé « **Volontariat international en entreprise (VIE) ou en administration (VIA)** » : ajout d'informations concernant le VIA.
- Modèles "Pas de projet" : ajout d'un renvoi vers les espaces documentaires numériques (padlets) développés par certains CIO.

Retrouvez toutes les lettres d'information DOC-MOEL en format pdf sur [OnisepDoc](#).

Rédaction : pôle documentaire de Mon orientation en ligne Suzanne Albano, Hakima Bahi, Lucie Bendaouadji, Claire Platel, doc-moel@onisep.fr